



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 7 avril 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mike Duggan, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc et Marie-Hélène Rivard.

CE-2021-215

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES RUE KENT, LAVAL ET AUBRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, adjugeait un mandat à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier des phases I, II et III du projet de réaménagement du secteur des rues Kent, Laval et Aubry au centre-ville de Gatineau pour un montant total approximatif de 914 476,60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-309 du 12 avril 2017, autorisait l'ajustement des coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 134 876,02\$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la conception et la surveillance additionnelle de chantier pour des travaux de la phase I du projet de réaménagement du secteur des rues Kent, Laval et Aubry au centre-ville de Gatineau portant le montant approximatif total du contrat à 1 049 352,62 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-29 du 23 janvier 2019, autorisait l'ajustement des coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 200 897,66 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la conception et la surveillance additionnelle de chantier pour des travaux de la phase I du projet de réaménagement du secteur des rues Kent, Laval et Aubry au centre-ville de Gatineau portant le montant approximatif total du contrat à 1 250 250,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 160721, 167270, 168503, 169859, 173132 et 173587 ont déjà été approuvées pour un montant total de 94 057,80 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 107 894,86 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de chantier et bureau ainsi que l'ajustement des frais de surveillance portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 201 952,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 160721, 167270, 168503, 169859, 173132 et 173587 d'un montant total de 94 057,80 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 107 894,86 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme CIMA+, s.e.n.c, dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur des rues Laval, Kent et Aubry au centre-ville de Gatineau, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 201 952,66 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, représente un montant de 1 452 202,94\$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-014-86135	22 445,97 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3060 - Honoraires professionnels - Rues Laval, Kent et Aubry
06-30775-001-86136	76 076,42 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3060 - Honoraires professionnels - Rues Laval, Kent et Aubry
04-13493	4 692,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 680,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-216

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES BEAUX-ARTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue des Beaux-Arts, dossier RS-21-067, comme illustré au plan numéro CRO-21-118 du 12 mars 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Beaux-Arts	Nord	À partir d'un point situé à 11 m à l'est du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 33 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Avril à juin Septembre à novembre
Des Beaux-Arts	Nord	À partir du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 11 m vers l'est	En tout temps
Des Beaux-Arts	Nord	À partir de la rue du Luxembourg, sur une distance de 13 m vers l'ouest	En tout temps

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Beaux-Arts	Nord	Entre le boulevard de l'Amérique-Française et la rue du Luxembourg	2 heures Avril à novembre

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-118 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-217

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT SITUÉS AUX 8 ET 10, RUE CAYER - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-844 du 12 octobre 2016, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Stantec Experts-Conseils Ltée, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de reconstruction des murs de soutènement situés aux 8 et 10, rue Cayer, pour un montant total approximatif de 52 504,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 153302 et 159423 ont déjà été approuvées pour un montant de 4 932,97 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-Conseils Ltée a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 6 108,62 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de surveillance bureau pour le projet de reconstruction des murs de soutènement situés aux 8 et 10, rue Cayer;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 153302 et 159423 pour un montant de 4 932,97 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 6 108,62 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de reconstruction des murs de soutènement situés aux 8 et 10, rue Cayer, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 11 041,59 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 63 545,83 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-015-86137	5 577,98 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -15-3012 - Mur rue Cayer
04-13493	265,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	264,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-218

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2020 SP 141 - MARQUAGE SECONDAIRE DE CHAUSSÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-362	---	Lignco Sigma inc.	2020 SP 141 – Marquage secondaire de chaussée - Section 1 - Secteurs de Hull et Aylmer Scénario 2 – délai long (40 jours)	361 743,54 \$	11-06-2021 au 10-06-2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		9709789 Canada inc./ Proligne	2020 SP 141 – Marquage secondaire de chaussée – Section 2 - Secteurs de Gatineau, Buckingham et de Masson-Angers Scénario 2 – délai long (40 jours)	187 675,94 \$		

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des infrastructures à se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 14 mai 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31530-521 – Lignage de rues, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-219

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - DEFRAN INC. - RECONSTRUCTION DE LA FAÇADE NORD - ATELIERS MUNICIPAUX, BLOC C - SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-426 du 19 juin 2019, octroyait à la firme Defran inc., un contrat pour un montant total de 282 422,00 \$ incluant les taxes, pour la reconstruction de la façade nord du Bloc C des Ateliers municipaux, dans le secteur du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires antérieurs, prévus aux ordres de changement numéros 01 et 02, ont été traités dans le cadre de la délégation de pouvoir numéro 165311, pour un montant de 18 248,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux supplémentaires de la présente demande sont évalués à un montant de 13 511,95 \$ incluant les taxes, et ce, basé sur l'évaluation des coûts pour l'exécution des travaux requis à l'ordre de changement numéro 3 effectués par la firme Mercier Pfalzgraf Architectes (MPA), mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification par le Service des infrastructures, le montant évalué pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 165311 au montant de 18 248,88 \$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changement numéros 01 et 02;
- approuve la demande de travaux supplémentaires en fonction de l'ordre de changement numéro 03, au montant de 13 511,95 \$ incluant les taxes, au contrat de Defran inc., pour la reconstruction de la façade nord du bloc C des Ateliers municipaux, dans le secteur de Hull.

Le coût total du contrat représente un montant de 314 182,83 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-18015-002-86138	12 338,21 \$	Travaux correctifs 2018 - 15-2059 - Ateliers municipaux du secteur de Hull - Bloc C
04-13493	587,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	586,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-220

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SHELLEX - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019, MÉGA-MANDAT, PHASE 1 - LOT 1 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DE TOURAINE ET DE MASSON-ANGERS - MIKE DUGGAN, NATHALIE LEMIEUX ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils SHELLEX, pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 1 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat, phase 1, pour un montant total approximatif de 389 858,49 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-84 du 20 février 2019, autorisait à la firme d'ingénieurs-conseils SHELLEX, un ajustement de coût pour des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 59 878,97 \$ incluant les taxes, pour les projets du lot 1 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat, phase 1, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 449 737,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 167587 a déjà été approuvée pour un montant de 40 717,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils SHELLEX a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 69 274,74 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de conception et de surveillance pour les projets du lot 1 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 167587 pour un montant de 40 717,57 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 69 274,74 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils SHELLEX, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du mandat, pour les projets du lot 1 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat, phase 1 portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 109 992,31 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, représente un montant de 559 729,77 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-016-86139	37 032,33 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3044 - Avenue Gatineau, de la rue Saint-Louis au boulevard La Vérendrye
18-17003-021-86140	23 896,11 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3049 - Rue Forteresse, du chemin de Montréal Ouest à la rue des Trois-Moulins
06-30828-102-86141	2 328,62 \$	Aqueduc, égout, sentiers cyclables, ponts, trottoirs -17-3001 - Honoraires professionnels - Chemin Vanier, du chemin d'Aylmer au boulevard de Lucerne
04-13493	3 012,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 005,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-221

DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA SOMME OCTROYÉE AUX ORGANISMES POUR LES RAPPORTS D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu une aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) afin de réaliser les analyses de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a planifié la réalisation des analyses de vulnérabilité des usines d'eau potable avec l'ABV des 7, le COBALI et la Polytechnique de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2019-415 du 11 juin 2019, a signé un protocole d'entente encadrant les actions à réaliser ainsi que les versements aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'ABV des 7 a un manque à gagner de 33 720 \$ et que le COBALI a un manque à gagner de 6 940 \$ pour la réalisation de ces rapports;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du PPASEP MELCC a octroyé une aide financière non récurrente de 157 500 \$ pour le projet d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Gatineau alors que la subvention pouvait atteindre 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2019-673 du 22 octobre 2019, autorise le virement de la subvention au budget 02-47321;

CONSIDÉRANT QUE les sommes manquantes pour la contribution de la Ville de Gatineau (50 % de la subvention) sont disponibles dans le Plan de gestion de l'eau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le trésorier à virer le montant de l'aide financière augmentée au maximum de 180 000 \$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'analyse de la vulnérabilité des sources de la Ville de Gatineau au poste budgétaire 02-47321 – Plan de gestion de l'eau;
- de payer les montants supplémentaires de l'ABV des 7 et du COBALI dans le cadre du protocole d'entente à partir du poste budgétaire 02-47321- Plan de gestion de l'eau (action 2.1).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47321-419-86133	35 401,78 \$	Plan de gestion de l'eau - Autres services professionnels et administratifs
02-47321-419-86134	6 940,00 \$	Plan de gestion de l'eau - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 686,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 681,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-222

SOUSSION 2020 SP 319 - SERVICE D'ÉLECTRICIEN POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Marois Électrique (1980) ltée, 160-900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de service d'électricien pour travaux d'entretien et de réparation sur la base des taux horaires et prix inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 1 160 327,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 décembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux budgets de fonctionnement, des budgets de projets et d'événements des Services des travaux publics, des infrastructures, de l'environnement et du Service des arts, de la culture et des lettres, et ce, jusqu'à concurrence de 1 160 327,70 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2022 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-223

SOUSSION 2020 SP 410 - LOCATION DE PELLES AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Carol Bernier excavation inc., 103, rue Clermont, Cantley, Québec, J8V 3W5, pour la location de pelles avec opérateur pour les sections 1, 2, 3 et 4, pour un montant total approximatif de 615 116,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 janvier 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20017-002-86143	561 683,11 \$	Programme de reprofilage de fossés - Travaux 2021
04-13493	26 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 683,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-224

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2018 SP 138 - DÉNEIGEMENT DU CENTRE SPORTIF, DU CÉGEP ET DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses, sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-686	---	6005608 Canada inc. (Éric Nault)	2018 SP 138 – Déneigement du Centre sportif, du Cégep et du Centre de la petite enfance	141 853,29 \$	2021-11-01 au 2022-05-15	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et que deux périodes optionnelles d'une saison sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle d'une saison prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 26 juillet 2018.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71334-531-86144	9 315,38 \$	Centre sportif - Édifice - Entretien des terrains
02-19400-531-86145	15 528,91 \$	Recouvrables de tiers - Administration - Entretien des terrains
04-13493	1 233,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 292,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-225 **SOUSSION 2021 SP 015 - FOURNITURE DE CAMIONS CUBE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture de camions cube pour un montant total de 241 433,70\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2021, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30836-045-86146	110 230,57 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et Service de police - Autres camions 1T 300T210
06-30836-048-86147	110 230,57 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et Service de police - Autres fourgonnettes 1T 330T784
04-13493	10 499,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 473,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-226 **SOUSSION 2020 SP 324A - FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSTALLATION ET DE RETRAIT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES SPVG - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Battleshield Industries Limited, 347, Corduroy Road, Vars, Ontario, K0A 3H0, pour la fourniture d'un service d'installation et de retrait d'équipements électroniques pour le Service de police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 569 412,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20022-016	93 304 \$	Programme de remplacement de véhicules - SPVG - Transfert d'équipements
11-20008-031	126 904 \$	Programme de remplacement de véhicules - SPVG - Transfert d'équipements
11-21003-029/030	291 710 \$	Programme de remplacement de véhicules - SPVG - Transfert d'équipements

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux postes budgétaires concernés en 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-227

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRENEUR À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PELOUSES HORS DES HEURES PERMISES SUR LES CARREFOURS GIRATOIRES LABELLE ET DEMONTIGNY SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être faits afin de respecter une entente entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Gatineau en lien avec l'entretien et la mise à niveau des aménagements paysagers entre l'autoroute 50 et la promenade du Lac-des-Fées;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des pelouses et aménagements paysagers sur les carrefours giratoires Labelle et Demontigny du boulevard des Allumettières sera exécutée entre le 12 avril et la fin juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés de nuit étant donné le fort débit véhiculaire sur cet axe;

CONSIDÉRANT QUE dans cette période, les travaux de nuit s'échelonnent sur un maximum de trois nuits, soit pour l'hydro-ensemencement et pour la réfection de plates-bandes;

CONSIDÉRANT QU'une voie sera maintenue dans chaque direction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de réfection de pelouses et plates-bandes autour des carrefours giratoires Labelle et Demontigny sur le boulevard des Allumettières, pour des travaux sur un maximum de trois nuits entre le 12 avril et la fin juin 2021.

Adoptée

CE-2021-228

SOUSSION 2020 SP 399 - SERVICE DE LOCATION DE NAPPES POUR LA MAISON DU CITOYEN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Chez Lili Party Rentals inc., 1468, chemin Albert Ouest, St-Albert, Ontario, K0A 3C0, pour le service de location de nappes pour la Maison du citoyen, pour un montant approximatif de 35 776,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mars 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année et prendra effet à compter de la date d'adjudication. Il y a possibilité de prolonger le contrat pour trois périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait le total de ce contrat à 143 106,16 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2021 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19921-513-86142	32 358,36 \$	Location - Maison du citoyen - Location d'équipement
04-13493	1 555,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 862,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-19921-611	13 000 \$		Location - Maison du citoyen - Denrées alimentaires
02-19921-513		13 000 \$	Location - Maison du citoyen - Location d'équipement

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-229

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 237 791,57\$ POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 MARS 2021**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 pour un montant de total de 237 791,57 \$ pour la période du 11 au 17 mars 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-230

SUBVENTION DE 15 000 \$ - DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ET ACTIVITÉS ANNUELLES 2021 - RACK À BÉCIK, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le Rack à bécik, Coopérative de solidarité, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour développer son offre de services ainsi que ses activités annuelles 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Daniel Champagne désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l' élu est de 15 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre du Rack à bécik, Coopérative de solidarité, 1, rue Henri-Lessard, Gatineau, Québec, J8T 3G7, à titre de soutien financier pour le développement de leur offre de services ainsi que leurs activités annuelles 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	15 000 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne - District électoral du Versant - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79943-692	20 000 \$		Monsieur le conseiller Daniel Champagne - District électoral du Versant - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79943-972		20 000 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne - District électoral du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-231

MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES - FIRME D'AVOCATS DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC. - RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation désire retenir les services de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.3. de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques recommande de mandater une firme externe pour ce type de service spécialisé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mandater la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. pour représenter la Ville de Gatineau dans les dossiers judiciairisés et les avis juridiques en matière d'évaluation foncière, du Service d'évaluation pour les années du rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023 et autoriser le trésorier à payer les sommes dues à la firme, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-412 – Évaluation – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2021.

Adoptée

PIERRE LANTHIER
Conseiller
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif